

Gauchebo du 20.04.2017

«Chaque semaine, la tribune des hommes et des femmes qui résistent, la voix de celles et de ceux qui proposent de changer la société.»

- La justice ne se fait pas prier pour taser Taz

GENÈVE • Condamné à 90 jours-amende avec sursis, le militant de la Critical Mass, Taz dénonce un acharnement policiaro-judiciaire contre la mouvance libertaire.

Publié le 20 avril 2017 par Joel Depommier dans la rubrique Genève

Sempiternellement habillé de noir, Hedi A., alias Taz, est de toutes les manifestations alternatives à Genève. Au milieu de cortège, il filme et documente inlassablement les événements avec sa caméra depuis plusieurs années. Véritable «média alternatif» à la sauce Indymedia, il constitue, à longueur de défilés, des véritables annales filmées de la contestation à Genève. Autant dire qu'il est dans le collimateur de la police et notamment de la Brigade de recherche et d'ilotage en communautaire (BRIC), qui surveille généralement les manifestations en civil. «Une brigade qui a tendance à s'affranchir des lois et pour qui la fin justifie les moyens», expliquera l'avocat Pierre Bayenet dans sa plaidoirie. Le chef de la BRIC, lui-même condamné dans l'affaire par une ordonnance pénale pour faux dans les titres avec préméditation, a même, par le passé, accusé Taz «d'être le chef du Black Block de Genève». Rien que ça!

Le 6 avril dernier, dans un palais de justice sous haute surveillance, avec un déploiement disproportionné de robocops harnachés et en tenue d'assaut pour faire face à tout éventuel «débordement», le prévenu était accusé d'injures et menaces contre les autorités et fonctionnaires et d'infraction à la Loi sur les stupéfiants.

Toute l'affaire remonte à la contre-manifestation non-autorisée contre le bicentenaire de la police cantonale de 2014, autour de la plaine de Plainpalais. Taz aurait injurié des policiers de la BRIC, les traitant de «sales porcs assassins». Il aurait aussi pris à partie un policier de la brigade. A cela s'ajoute qu'à l'occasion de la perquisition à son domicile qui a suivi les événements, Taz aurait essayé de mordre un policier suite à son arrestation et qu'il aurait à nouveau proféré des insultes.

«Ces tortionnaires m'ont brutalisé. Ils m'ont cogné pour pouvoir être tranquilles. Comment expliquez-vous alors que j'ai eu l'épaule démise et des blessures à la tête et aux jambes? Les policiers m'ont d'ailleurs amené à la permanence. Il y a un certificat médical pour le prouver», insiste Taz, qui rappelle que les injures, utilisées exclusivement envers les agents de la BRIC, sont des slogans politiques «utilisés par tout le monde». «Depuis cette date, avant chaque manifestation, la brigade vient rôder devant mon appartement et me harcèle», explique le militant anarchiste et participant régulier de la Critical Mass, qui, chaque dernier vendredi du mois, envahi les rues de Genève en vélo.

Un anar soutenu par un avocat de gauche

Défenseur de Taz, Pierre Bayenet a mis en lumière les versions contradictoires de la perquisition présentées par les agents, parlant de mensonges à répétition de la part de la brigade. Revenant sur le passé de toxicomane accro aux drogues dures de Taz, il a justifié la présence du matériel de substitution trouvé dans l'appartement. «La marijuana lui permet de mener une vie normale dans la société et d'interagir avec des tiers. Sa consommation est uniquement privée», a plaidé l'avocat, qui a demandé l'abandon des poursuites.

Mais que voulez-vous qu'il adviendrait dans un procès entre un anar soutenu par un avocat de gauche et deux représentants d'une brigade caractérisée par son esprit de corps? Rejetant les arguments de Pierre Bayenet, la présidente du Tribunal qui a insisté sur «la proximité du prévenu avec les casseurs», a condamné le militant à 90 jours-amende avec sursis, conditionnée à une période probatoire de trois ans, à 200 francs d'amende pour infraction à la LStup et au paiement des frais de procédure.